

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 7 juillet 2014

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le septième jour de juillet deux mille quatorze (2014) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoit Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. sec.-trés, rédige le procès-verbal.

2014-07-178.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Session ordinaire 9 juin 2014
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois, transfert budgétaire
 - 4.2 Remplacer René Voyer par Benoît Thériault - Pro-maire du 1 sept au 30 nov. 2014, comité et comité embellissement
 - 4.3 L'Autre-toit du KRTB
 - 4.4 ADMQ - Colloque annuel
 - 4.5 Soumissions - Obligations
 - 4.6 Assurances collectives
 - 4.7 Enseignes de la municipalité
 - 4.8 Séance information sur le transport du pétrole – 28 août 2014
 - 4.9 Rapport d'inspection thermographique
 - 4.10 Correspondance - Cabinet du premier ministre, Ministre des Finances, UMQ
 - 4.11 Correspondance - Jean D'Amour, député Rivière-du-Loup-Témiscouata, Ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, Ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent, Ministre responsable de la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
 - 4.12 Remerciement Aménagement paysager – Rue Marc-Antoine, Patrimoine Ouest, Parc Fontaine Claire
 - 4.13 Correspondance - Municipalité Saint-Hubert - Règlement tarification
 - 4.14 9163-5078 Québec Inc. – Prolongation de délai

- 4.15 Intérêts radiés – 610, rue du Patrimoine
 - 4.16 Caisse Populaire du Parc et Villeray - Entente de tarification
- Régimes volontaires épargne-retraite
 - 4.17 Invitation - Journée vitrine technologique
 - 4.18 Indicateurs de gestion 2013
 - 4.19 Club de motoneige « Les Déserteurs de Cacouna » - Demande de commandite
 - 4.20 Correspondance - MRC de Rivière-du-Loup - Appui demande de législation municipale
 - 4.21 Félicitations - Prix du Patrimoine
 - 4.22 Demande de commandite – Étudiantes en assistance et soins infirmiers
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 Rapport du service incendie
 - 5.2 Facture L'Isle-Verte
 - 5.3 Prévention incendie – Offre de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 5.4 Municipalité de Saint-Hubert - Entente intermunicipale en matière de prévention et de sécurité incendie
 - 5.5 CSST - Sommes portées au dossier
 - 5.6 Caureq - Assemblée générale
6. TRANSPORT
- 6.1 Convention d'option d'achat - TransCanada
 - 6.2 Correspondance - Fabien Nadeau - Règlementation projet Oléoduc
 - 6.3 MRC de Charlevoix - Projet de Port pétrolier
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Rapport de l'auditeur - Recyc-Québec
 - 7.2 Soumissions - Honoraires ingénieurs
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
 - 8.2 Dérogation mineure - Renaud Thériault
 - 8.3 CPTAQ - Dossier 404 957
 - 8.4 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 197-14
 - 8.5 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 198-14
 - 8.6 MAMOT- Règlement no 196-13 MRC de Rivière-du-Loup - Schéma d'aménagement et de développement
9. LOISIRS ET CULTURE
- 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
 - 9.2 Office du tourisme et des Congrès - Renouvellement entente quinquennale
 - 9.3 Soumissions test de laboratoire - Aménagement de la bibliothèque
 - 9.4 Directive de changement en structure nos 1, 2, 3,4
 - 9.5 Rapport de visite de chantier
10. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 4 août 2014
11. AFFAIRES NOUVELLES
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-07-179.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 juin 2014

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 9 juin 2014 soit adopté en sa forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2014-07-180.4.1 Ratification des déboursés de juin 2014 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la liste des transferts budgétaires du journal du budget révisé 1 au 2 juillet 2014 soit adopté tel que présenté.

Que les comptes pour la période du 1 au 30 juin 2014 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 148 464.88\$ à même le fonds général et de 1 379.70\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén./sec.-trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

2014-07-181.4.2 Remplacer René Voyer par Benoit Thériault - Pro-maire du 1 sept au 30 nov.2014, comité et comité embellissement

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil nomme M. Benoit Thériault pro-maire du 1^{er} septembre au 30 novembre 2014 en remplacement de M. René Voyer (résolution 2013-11-309.4.14).

Que ce conseil nomme M. Benoit Thériault représentant aux comités suivants en remplacement de M. René Voyer (résolution 2013-11-304.4.5) : Habitation/accès-logis/développement résidentiel et industriel/corporation de développement.

Que ce conseil nomme M. Benoit Thériault représentant au comité d'embellissement de la municipalité.

4.3 L'Autre-toit du KRTB

Madame Mélissa Lemieux pour L'Autre-Toit du KRTB nous demande d'informer la population sur les services offerts par l'organisme soit maison d'aide et d'hébergement pour femmes en difficulté et leurs enfants. De plus, les services sont dispensés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

2014-07-182.4.4 ADMO - Colloque annuel

Invitation de l'Association des directeurs municipaux du Québec au colloque annuel qui se tiendra le 11 septembre 2014 à St-Épiphane.

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que mesdames Madeleine Lévesque et Chantale Théberge assistent au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux à St-Épiphane au coût de 60\$ chacune.

2014-07-183.4.5.a Soumissions - Obligations

Dépôt des soumissions pour l'émission d'obligations pour les règlements d'emprunt nos 271, 272 et 34-10 de notre municipalité.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant de 2 939 000\$ effectué en vertu des règlements numéros 272, 271 et 34-10, la Municipalité de Cacouna émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 22 juillet 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 272, 271 et 34-10, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou en partie du solde dû sur l'emprunt.

2014-07-184.4.5.b Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

**adjudication d'une émission d'obligations
à la suite des demandes de soumissions publiques**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 272, 271 et 34-10, la Municipalité de Cacouna souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cacouna a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 juillet 2014, au montant de 2 939 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Cacouna a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

1. Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.

122 000\$	1,30000%	2015
126 000\$	1,50000%	2016
130 000\$	1,75000%	2017
134 000\$	2,00000%	2018
2 427 000\$	2,25000%	2019

Prix : 98,21600

Coût réel : 2,61931%

2. Mackie research capital corporation
Scotia capitaux Inc.

122 000\$	1,30000%	2015
126 000\$	1,50000%	2016
130 000\$	1,75000%	2017

134 000\$	2,00000%	2018
2 427 000\$	2,35000%	2019

Prix : 98,52200

Coût réel : 2,63789%

3. Valeurs mobilières Desjardins Inc.

122 000\$	1,30000%	2015
126 000\$	1,50000%	2016
130 000\$	1,70000%	2017
134 000\$	2,00000%	2018
2 427 000\$	2,25000%	2019

Prix : 98,04200

Coût réel : 2,65903%

4. Financière Banque Nationale Inc.

122 000\$	1,45000%	2015
126 000\$	1,55000%	2016
130 000\$	1,80000%	2017
134 000\$	2,05000%	2018
2 427 000\$	2,30000%	2019

Prix : 98,14000

Coût réel : 2,68881%

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.s'est avérée la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES D'AMOURS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 939 000 \$ de la Municipalité de Cacouna soit adjugée à valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE madame Ghislaine Daris mairesse et madame Madeleine Lévesque secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

2014-07-185.4.5.C Concordance

Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cacouna souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 939 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
272	205 500 \$
271	52 700 \$
34-10	1 983 800 \$
34-10	697 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR *MONSIEUR GILLES D'AMOURS*
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 939 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 juillet 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. DU PARC ET VILLERAY
91, RUE ST-JEAN BAPTISTE
L'ISLE-VERTE, QC
G0L 1K0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par madame Ghislaine Daris mairesse et madame Madeleine Lévesque secrétaire-trésorière. La Municipalité de Cacouna, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Madame Francine Côté se retire pour ce point.

2014-07-186.4.6 Assurances collectives

Dépôt de quelques offres d'assurances collectives par OLA et PMT Roy. Diverses formules ont été proposées et après analyse,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte l'offre de OLA pour un renouvellement des assurances collectives de la municipalité pour une période de 19 mois et ce, à compter du 1^{er} juin 2014 au coût mensuel de 1809.10\$ payé 50% employeur et 50% employé.

2014-07-187.4.7 Enseignes de la municipalité

Dépôt de soumissions pour l'achat et l'installation de deux enseignes aux entrées de la municipalité, une enseigne au bureau municipal, ajout d'un logo sur celle de la caserne incendie et affiche pour le lutrin.

Enseignes Bélanger : 7 015\$ plus taxes, livraison et installation
Enseignes RDL : 6 095\$ plus taxes, installation incluse

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte l'offre de Enseignes RDL pour l'achat et l'installation des enseignes suivantes :

Bureau : 48" X 72" Aluminium 1/8, Lettres PVC 1/2" relief, installation incluse.

Entrées de la municipalité : 2 enseignes de 96" X 48" simple face aluminium 1/8 impression numérique avec laminage de protection et à l'endos avec inscription « Aurevoir » sur poteaux ronds avec embouts décoratifs ronds en aluminium peints au choix et installation.

Caserne : Ajout d'une plaque (logo) sur enseigne existante.

Lutrin : Sur plexi fourni par nous et impression numérique.

Le tout pour un coût total de 6 295\$ plus taxes, installation incluse.

4.8 Séance information sur le transport du pétrole – 28 août 2014

Invitation par la conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec le conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, à une séance d'information et d'échange portant sur le transport du pétrole qui se tiendra le 28 août 2014 à l'Auberge de la Pointe de Rivière-du-Loup.

2014-07-188.4.9 Rapport d'inspection thermographique

Dépôt du rapport de thermographie de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant l'inspection des édifices municipaux. Aucune anomalie thermique n'a été détectée. Toutefois, des correctifs électriques sont à être exécutés par un entrepreneur électricien.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil retienne les services de G&R Dumont Inc. pour effectuer les correctifs électriques demandés et de signer le rapport après exécution des travaux.

4.10 Correspondance - Cabinet du premier ministre, Ministre des Finances, UMO

Accusé réception de notre résolution concernant l'entente de partenariat fiscal et financier entre les municipalités et le gouvernement du Québec par le cabinet du premier ministre, du ministre des finances et l'Union des municipalités du Québec.

4.11 Correspondance - Jean D'Amour, député Rivière-du-Loup - Témiscouata, Ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, Ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent, Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Madame Diane Pelletier, attachée politique de Jean D'Amour, Député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, Ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, Ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent, Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, accuse réception de notre résolution concernant une demande d'appui de la Municipalité de Saint-Éloi sur le cours de comportement éthique.

2014-07-189.4.12 Remerciement Aménagement paysager – Rue Marc-Antoine, Patrimoine Ouest, Parc Fontaine Claire

Attendu que le conseil a pris connaissance des travaux d'aménagement paysager effectués sur les terrains municipaux;

Attendu que ces travaux ont tous été exécutés bénévolement;

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil adresse ses sincères remerciements à :

Madame Lizelle Ouellet et monsieur Jacques Desjardins pour la fourniture de certains items, la confection et l'aménagement de l'entrée de la rue Marc-Antoine ainsi qu'à messieurs Renaud Thériault et Hugues Guérette pour leur temps et la machinerie fournis pour effectuer le tout;

Mesdames Lizelle Ouellet et Ginette Poirier ainsi que monsieur Jacques Desjardins pour le nettoyage des plantes du Parc Fontaine Claire;

Madame Rose-Anna Vaillancourt pour la fourniture et la confection du bac à fleurs dans le secteur Ouest de notre municipalité.

4.13 Correspondance - Municipalité Saint-Hubert - Règlement tarification

La Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup nous a adressé une correspondance indiquant qu'elle a adopté le règlement no 427-14 modifiant son règlement no 395-11 relatif à la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales. Que le règlement est disponible sur leur site internet.

4.14 9163-5078 Québec Inc. – Prolongation de délai

Lemieux, Nolet Inc. syndics de faillite et gestionnaires ont accordé un délai supplémentaire à la débitrice (9163-5078 Québec Inc.) pour déposer sa proposition soit jusqu'au 27 juin 2014.

2014-07-190-4.15 Intérêts radiés – 610, rue du Patrimoine

Une demande de radiation d'intérêts pour un passé dû non valide doit être autorisée pour les raisons suivantes : un crédit a été émis pour des taxes municipales non régularisées et un chèque a été émis par la suite. Les comptes de taxes de l'année 2014 ayant été comptabilisés entre l'émission du crédit et l'émission du chèque, ceci a occasionné un crédit sur le compte de taxes qui n'aurait pas dû y apparaître et donc a provoqué un retard de paiement et des intérêts y ont été cumulés.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil autorise la radiation des intérêts cumulés de 12.78\$ au compte du 610, rue du Patrimoine.

4.16 Caisse Populaire du Parc et Villeray :

a - Entente de tarification

Madame Claude Vachon, directrice de comptes pour la Caisse populaire Du Parc et Villeray nous avise que l'entente de tarification de notre municipalité a été révisée et qu'elle est renouvelée jusqu'au 30 juin 2015.

b - Régimes volontaires épargne-retraite

Mesdames Claude Vachon et Andrée Plourde de la Caisse Populaire du Parc et Villeray nous informe de l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet de la nouvelle loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite. Ainsi les employeurs comptant 20 employés ou plus pourront offrir le régime volontaire d'épargne retraite à leur employés à partir du 1^{er} juillet 2014.

2014-07-191.4.17 Invitation Journée vitrine technologique

Invitation à la journée vitrine technologique « À la découverte du saule » qui se tiendra le jeudi 11 septembre 2014.

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil autorise madame Ghislaine Daris mairesse à assister à la journée vitrine technologique « À la découverte du saule » qui se tiendra à St-Paul-de-la-Croix le 11 septembre 2014 et accepte d'en défrayer les coûts d'inscription de 50\$.

4.18 Indicateurs de gestion 2013

Dépôt au conseil du rapport des indicateurs de gestion 2013 déposé au MAMOT le 25 juin dernier.

2014-07-192.4.19 Club de motoneige « Les Déserteurs de Cacouna » - Demande de commandite

Madame Chantal Dionne secrétaire-trésorière du Club de Motoneiges « Les Déserteurs Inc. » de Cacouna nous sollicite pour recevoir une commandite pour leur 15^{ième} Festival du tracteur qui se tiendra les 23 et 24 août prochain.

Il est proposé par monsieur Benoit Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser une commandite au montant de 100.00\$ au Club de Motoneiges « Les Déserteurs de Cacouna ».

2014-07-193.4.20 Correspondance - MRC de Rivière-du-Loup - Appui demande de législation municipale

Le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté une résolution d'appui à une demande de modification à la législation municipale.

Attendu que l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil ainsi que l'avis de l'ajournement au conseil de l'article 155 doivent être donnés aux membres du conseil au moins trois jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée, s'il s'agit du conseil de la municipalité régionale de comté, et, s'il s'agit d'un conseil local, au moins deux jours avant tel jour fixé;

Attendu que cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie;

Attendu que, dû à l'évolution technologique, il y a lieu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire revoie sa législation;

Attendu qu'en novembre 2011, le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opération qui augmentent avec les années;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil appuie la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de revoir la législation municipale pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et ainsi permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu;

Que ce conseil appuie également la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de revoir les montants à la hausse relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux, soit :

- jusqu'à 49 999.99\$: de gré à gré;
- de 50 000\$ à 149 999.99\$: invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;
- à partir de 150 000\$: annonce dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement;

Que les taxes soient exclues de ces montants afin de ne pas pénaliser les municipalités dues aux fluctuations de celles-ci;

Qu'un mécanisme d'indexation de ces montants soit prévu;

Qu'une copie de la présente soit acheminée à la municipalité de Notre-Dame-du-Bonsecours, à la Fédération des municipalités du Québec, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député de Rivière-du-Loup/Témiscouata, Ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, Ministre responsable de la région du Bas-St-Laurent, Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, monsieur Jean D'Amour.

2014-07-194.4.21 Félicitations - Prix du Patrimoine

Attendu que la MRC de Rivière-du-Loup a attribué un prix du patrimoine 2014;

Attendu que dans la catégorie transmission, interprétation et diffusion, le prix a été décerné à la Corporation de développement de Cacouna pour l'évènement « Deux Nations, Une Fête »;

Attendu que la Corporation de développement de Cacouna devient donc finaliste pour la 9^e grande finale régionale qui aura lieu le 14 septembre prochain à l'église de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil adresse ses sincères félicitations aux membres de la Corporation de développement de Cacouna et lui souhaite la meilleure des chances pour la grande finale régionale le 14 septembre prochain.

2014-07-195.4.22 Demande de commandite – Étudiantes en assistance et soins infirmiers

Mesdames Laurie Gauthier, Diane, Pascale, Sabrina et Etelvina étudiantes en assistance et soins infirmiers organisent un souper spaghetti à la salle paroissiale de notre municipalité le 2 août prochain. Elles demandent à la municipalité de leur fournir la salle gratuitement.

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de fournir gratuitement, aux étudiantes en assistance et soins infirmiers, la salle paroissiale pour la tenue de leur activité de financement le 2 août prochain.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2014-07-196.5.2 Facture L'Isle-Verte

Attendu que suite à l'incendie intervenue le 23 janvier dernier à l'Isle-Verte, une facture a été comptabilisée pour les salaires et frais de déplacements des pompiers de notre municipalité;

Attendu que cette facture a été produite sur présentation de feuilles de temps de la brigade incendie concernant cette intervention;

Attendu qu'une erreur de comptabilisation des feuilles de temps a été constatée;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil autorise un crédit de 2 598.56\$ à la Municipalité de l'Isle-Verte concernant l'intervention du 23 janvier 2014.

Que le conseil adresse ses excuses pour l'erreur technique qui a été effectuée dans ce dossier.

2014-07-197.5.3 Prévention incendie – Offre de la Ville de Rivière-du-Loup

Dépôt d'une offre de services en gestion de la prévention incendie pour notre municipalité par la Ville de Rivière-du-Loup.

Après analyse du dossier,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil décline la proposition de services en gestion de la prévention incendie de notre municipalité par la Ville de Rivière-du-Loup.

5.4 Municipalité de Saint-Hubert - Entente intermunicipale en matière de prévention et de sécurité incendie

Madame Sylvie Samson, directrice générale de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup nous transmet copie d'une résolution adoptée le 2 juin dernier et indiquant à la MRC de Rivière-du-Loup son désir de ne pas renouveler l'entente intermunicipale de fournitures de service en matière de prévention et de sécurité incendie qui se termine le 31 décembre 2014.

5.5 CSST - Sommes portées au dossier

Dépôt des sommes portées à notre dossier à la CSST suite à l'accident survenu le 23 janvier dernier. Un montant de 14 204.51\$ est cumulé au 31 mai 2014.

5.6 Caureq - assemblée générale

Madame Carole Raïche, directrice générale de la Caureq nous convoque à la 19^{ième} assemblée générale annuelle du Centre d'appel d'urgence des régions de l'est du Québec (CAUREQ) qui se tiendra le 11 juillet 2014 à Bonaventure.

6. TRANSPORT

2014-07-198.6.1 Convention d'option d'achat - TransCanada

Monsieur Gilles Sauvageau du Groupe Conseil UDA inc. nous transmet copie d'un projet d'option d'achat de terrain sur le lot 4 984 166 cadastre du Québec propriété de la Municipalité de Cacouna afin de le faire valider par nos conseillers juridiques.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil demande à la firme d'avocats Tremblay, Bois, Migneault d'analyser la convention d'option d'achat déposé à la municipalité par le Groupe Conseil UDA Inc.

2014-07-199.6.2 Correspondance - Fabien Nadeau - Règlementation projet Oléoduc

Monsieur Fabien Nadeau, architecte et propriétaire foncier de Cacouna adresse une lettre demandant une règlementation municipale destinée à protéger l'usage du sol et l'accès à de l'eau potable de qualité ainsi que des mesures préventives et compensatoires pour empêcher que le compte de taxe de l'ensemble des contribuables ne subisse une quelconque hausse directement (ou indirectement) liée au projet de Oléoduc TransCanada, du Terminal maritime et du site du stockage de pétrole sur le territoire de la Municipalité de Cacouna.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accuse réception de la correspondance de monsieur Nadeau et la dépose pour études.

(c.c. TransCanada)

6.3 MRC de Charlevoix - Projet de Port pétrolier

Le conseil de la MRC de Charlevoix a adressé une résolution faisant part à TransCanada, Pêches et Océans Canada et la Municipalité de Cacouna de ses inquiétudes face aux projets de port pétrolier et d'oléoduc qui transporterait le pétrole de l'Alberta vers le Québec, et plus précisément à Cacouna. La MRC fait également part de ses préoccupations quant à l'importance de réaliser des études d'impacts approfondies avant d'aller de l'avant dans ce projet.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

2014-07-200.7.1 Rapport de l'auditeur - Recyc-Québec

Suite à l'analyse du rapport du coût net de la collecte sélective de matières recyclables (Recyc-Québec) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 par le vérificateur de la municipalité,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna accepte la lettre de mission et la lettre d'affirmation de la firme comptable Deloitte s.e.n.c.r.l. dans le dossier de Recyc-Québec.

Que ledit conseil autorise madame Madeleine Lévesque directrice générale à signer les deux lettres pour la Municipalité de Cacouna.

2014-07-201.7.2 Soumissions - Honoraires ingénieurs

Suite à l'annonce de renouvellement de l'entente Canada-Québec concernant la taxe sur l'essence (TECQ) pour 2014-2019,

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil autorise madame Madeleine Lévesque directrice générale à procéder à l'appel de soumissions d'honoraires professionnels pour le projet d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Grève.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

2014-07-202.8.2 Dérogation mineure - Renaud Thériault

Dépôt d'une demande de dérogation mineure qui consiste à permettre deux usages principaux sur le terrain propriété de monsieur Renaud Thériault situé au 1130, rue du Patrimoine afin que soit permis un usage résidentiel et un usage industriel léger.

Attendu que la demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'après étude de cette demande, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation de la demande;

Attendu qu'un avis public a été émis le 10 juin 2014 indiquant que sera discutée cette demande à la présente séance;

Attendu que le conseil a entendu les commentaires afin de prendre une décision éclairée;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil autorise la dérogation mineure suivante :

-Autoriser deux usages principaux soit résidentiel et industriel léger sur le terrain situé au 1130, rue du Patrimoine à Cacouna.

2014-07-203.8.3 CPTAO - Dossier 404 957

Dépôt d'un avis de modification de l'orientation préliminaire concernant la demande 404 957 augmentant la superficie demandée à 10,5 hectares.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que la nouvelle superficie à la demande 404 957 soit 10.5 hectares.

8.4 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 197-14

Le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le règlement no 197-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (modification des périmètres d'urbanisation de Saint-Modeste et de Saint-Antonin) et des documents qui l'accompagnent.

8.5 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 198-14

Le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le règlement no 198-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement (agrandissement du périmètre d'urbanisation de Saint-Arsène).

8.6 MAMOT - Règlement no 196-13 MRC de Rivière-du-Loup - Schéma d'aménagement et de développement

Dépôt d'une correspondance adressée à la MRC de Rivière-du-Loup par le MAMOT concernant l'adoption du règlement no 196-13 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement. Elle indique que ce règlement n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de gestion des ressources minérales.

9. LOISIRS ET CULTURE

2014-07-204.9.1.a Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de madame Karine Boutin, agent de développement communautaire.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil autorise les dépenses suivantes :

- Achat de 20 ballons de soccer #3 chez Sports Experts au coût de 12.75\$ chacun
- Achat de 20 chandails de soccer chez Sports Experts au coût de 16\$ chacun
- Défricher terrain de volleyball pour 40\$ plus taxes par le Jardinier Enr.
- Achat de suite Office à jour et installation pour un montant de 274.00\$ plus taxes.

De plus, madame Karine Boutin est autorisée à assister au colloque du Réseau Québécois pour des Villes et Villages en santé qui se tiendra à Montmagny du 17 au 19 septembre 2014.

Que ce conseil accepte de défrayer les coûts d'inscription de 250\$ plus taxes au colloque.

Que les frais encourus soient remboursés sur présentation de factures.

2014-07-205.9.1.b Félicitations

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil adresse ses sincères remerciements à madame Karine Boutin agente de développement communautaire ainsi qu'à tous les bénévoles pour le travail effectué lors de l'organisation de la Saint-Jean-Baptiste.

2014-07-206.9.2 Office du tourisme et des Congrès - Renouvellement entente quinquennale

Mesdames Guylaine Desrosiers et Monique Dionne respectivement présidente et directrice générale de l'Office du Tourisme et des Congrès de Rivière-du-Loup nous proposent une entente quinquennale qui leur permettra de consacrer davantage leurs efforts à la promotion de leur territoire et d'avoir une vision à long terme. L'entente sera une continuité de l'entente actuelle, et ce, aux mêmes conditions.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de renouveler son adhésion à l'Office du Tourisme et des Congrès de Rivière-du-Loup pour une période de 5 ans à compter de 2015 et ce, aux mêmes conditions qu'actuellement.

2014-07-207.9.3 Soumissions test de laboratoire - Aménagement de la bibliothèque

Dépôt d'une soumission pour le contrôle qualitatif de sols et matériaux dans le projet de réaménagement de la bibliothèque municipale à la sacristie de l'Église.

Un mandat à temps partiel pour un montant total de 1 877\$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte la soumission de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux du réaménagement de la bibliothèque municipale pour un montant total de 1 877\$ plus taxes.

2014-07-208.9.4 Directive de changement en structure nos 1, 2, 3,4

Dépôt des quatre directives de changement pour le projet de réaménagement de la bibliothèque municipale à la sacristie de l'église.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte les directives de changement nos 1-2-3-4 en structure.

9.5 Rapport de visite de chantier

Dépôt des différents rapports de visite en structure pour le projet de réaménagement de la bibliothèque municipale.

- 10. **INFORMATIONS**
- 11. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2014-07-209.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 21h00 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeline Lévesque, dir. gén./sec.-trés.

Ghislaine Daris, mairesse
